



Tube fourmis 15g



Le tube K.PRO EXPERT contient un gel attractif qui attire et empoisonne les fourmis. Afin d'éliminer en profondeur la fourmière, le poison s'active à partir de 48h après l'ingestion et la diffusion de celui-ci dans la fourmière. Le nid est alors détruit. Action radicale et effet curatif.

Avantages produit

Détruit tous les types de fourmis
Action radicale
Utilisation à l'intérieur et extérieur
Contient un agent amérissant pour décourager l'absorption
Fabriqué en France

CODE PRODUIT 3195
GENCODE 3365000031957
FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 1,8
Largeur UV cm : 10
Hauteur UV cm : 26,5

Poids Brut UV Kg : 0,043
Poids Net UV Kg : 0,015
Contenance 15g

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Le tube K.pro Expert s'utilise à l'intérieur et aux abords des bâtiments, aux endroits fréquentées par les fourmis ou à chaque entrée du nid. Ouvrir le bouchon et appliquer le produit par gouttes ou par filet (environ 3g/m² ou 20 gouttes par m²). Après usage, refermer le tube. Agit en quelques jours.

RECOMMANDATION

Respecter les doses d'emploi recommandées.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :

- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;

- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les insectes	Support :	Fourmis
Utilisation :	Intérieur Extérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	NC	Aspect :	GEL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO :	NC
Pays d'origine :	FR	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	02

01 - Craint le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne craint pas le gel
NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	NC
MENTION D'AVERTISSEMENT:	NC
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P101 P102 P234 P261 P262 P264 P270 P273 P280 P312 P333+P313 P391 P501
PHASE H :	H412
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Aqueuse
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PORFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/7159491-55021-05531-012408
ETIQUETTE PRODUIT:	



K-pro
Expert

Des solutions adéquates pour lutter contre tous types d'insectes, développées d'après l'étude du comportement des insectes et testées en laboratoire indépendant et reconnu.

FOURMIS

Le tube K-pro Expert contient un gel qui empoisonne les fourmis. Afin d'éliminer en profondeur la fourmière, le poison s'active à partir de 48h après l'ingestion et la diffusion de celui-ci dans la fourmière. Le nid est alors détruit en quelques jours. Action radicale et effet curatif.

POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE

Le tube K-pro Expert s'utilise à l'intérieur et aux abords des bâtiments, aux endroits fréquentés par les fourmis ou à charge d'entrée du nid. Ouvrir le bouchon et appliquer le produit par gouttes ou par filet (environ 3g/m² ou 20 gouttes par m²).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'irruption cutanée, consulter un médecin. Recueillir le produit répandu. Eliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie.

Matière active : EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM CINERARIAEFOLIUM PRODUIT À PARTIR DE FLEURS DE TANACETUM CINERARIAEFOLIUM OUVERTES ET MATURES AVEC UN SOLVANT HYDROCARBONÉ. (CAS 89997-63-7), 0.02 g/kg. Ce produit contient un biocide conservateur (IPN). Acide lactique.

Type de produit : insecticide (TP18). Action immédiate. Détruit la fourmière en 7 jours. Agale prêt à l'emploi sous forme de gel. Effet préventif et curatif. Tube : Pour stopper l'effet biocide, retirer les excédents de produit avec du papier absorbant afin de récupérer le gel potentiel restant. Boîte : Pour stopper l'effet biocide, enlever la boîte.

Date de péremption et numéro de lot : voir inscription sur l'emballage.

S.A.S. BRUNEL
CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL cedex
www.kpro-insecticides.com

15g

Fabriqué en France

ED430C

3 365000 031957

TUBE

CARTONNETTE



0 806 601 101

Service gratuit
+ prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stambach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepôt logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I. A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

